

## 8 Suisse

## L'aide suisse face aux coupes budgétaires

**HUMANITAIRE** La Confédération a répondu présent à l'appel au secours de la junte birmane. Berne doit dévoiler le montant de son soutien aux organisations d'entraide. Certaines de ces dernières soulignent l'impact des réductions de l'aide au développement

FRÉDÉRIC KOLLER

Hier, la mission de Birmanie à Genève ne répondait pas aux appels. La veille, elle a accepté l'offre de la Suisse d'une «assistance standard» (experts et biens de première nécessité) pour les catastrophes naturelles, indique sur son site le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il répondait ainsi à l'appel au secours du chef de la junte Min Aung Hlaing, une démarche qui illustre l'ampleur de la catastrophe. Berne doit préciser ce mardi le montant de son aide et le nom des organisations qui en bénéficieront. L'occasion de vérifier dans quelle mesure l'aide internationale, y compris en cas d'urgence, est touchée par les restrictions budgétaires validées par le parlement fédéral.

**Plus haut degré d'urgence**

Le bilan du tremblement de terre d'une magnitude 7,7 sur l'échelle de Richter qui a frappé la Birmanie vendredi s'élevait hier à plus de 2000 morts, 3900 blessés et 270 disparus. Les experts craignent des milliers de morts supplémentaires. A Bangkok, la capitale thaïlandaise, le bilan se monte à 19 morts. En Birmanie, deux ressortissants français de passage sont au nombre des victimes. Berne ne signale pour sa part aucun disparu suisse, tout en précisant que 57 Suisses sont enregistrés en Birmanie, ainsi que 470 voyageurs sur l'application Travel Admin; 37372 Suisses résident par ailleurs en Thaïlande.

Le DFAE explique mettre à la disposition de l'ONU trois experts du Corps suisse d'aide humanitaire. Ils auront pour tâche d'éva-



A Mandalay, près de l'épicentre, des tentes ont été dressées pour accueillir les habitants qui ont perdu leur maison lors du séisme. (BIRMANIE, 31 MARS 2025/SAI AUNG MAIN / AFP)

luer la situation sur place et déterminer les besoins. Dans l'immédiat, 1200 kits d'hygiène ont été acheminés vers la zone sinistrée. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé le séisme au plus haut degré de ses urgences. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-

Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a pour sa part lancé un appel pour récolter plus de 100 millions de dollars.

Parmi les bénéficiaires d'une aide de la Confédération devrait figurer Helvetas, l'organisation de développement suisse qui compte un bureau à Rangoun, deux plus

petits en campagne, et 80 employés. «Nous avons contacté les bailleurs de fonds pour une aide qui devrait s'élever à 700000 francs pour les victimes du tremblement de terre», explique Severin Huber, coordinateur régional pour la Birmanie. Nous voulons venir en aide à 30000 per-

sonnes.» Comme la plupart des autres ONG humanitaires, Helvetas tente actuellement d'évaluer les besoins dans un pays qui reste difficile d'accès en raison de la guerre civile qui paralyse une partie de son territoire. Helvetas espère apporter dans un deuxième temps une aide à long

terme, au travers de partenaires locaux, notamment pour l'accès à des abris.

**Programmes interrompus**

Helvetas a bénéficié en 2024 d'une aide de 8 millions de francs de la Confédération pour ses opérations de développement et humanitaires en Birmanie. Un soutien qui devrait rester stable en 2025. Il n'en va pas de même pour toutes les ONG suisses. «En raison des fortes coupes dans les fonds de développement opérées par de nombreux pays du Nord – notamment les Etats-Unis, mais aussi la Suisse –, les financements pourtant nécessaires de toute urgence à l'action humanitaire après le séisme font actuellement défaut au niveau des Etats», note ainsi Sylvie Arnanda, responsable de la communication de l'ONG Solidar Suisse. Les moyens humanitaires diminuent à l'échelle mondiale. En Birmanie, l'Usaid a arrêté de nombreux programmes en janvier, ce qui a entraîné des besoins humanitaires importants et une situation précaire. Solidar Suisse a débloqué 100000 francs pour soutenir la distribution d'eau, la distribution d'abris d'urgence et des soins médicaux à travers des partenaires locaux. Un appel aux dons est en cours.

Fin mars, la mission de Birmanie auprès de l'ONU à Genève dénonçait un projet de résolution européen critiquant son bilan désastreux en matière de droits de l'homme. Dans leur réponse, les autorités birmanes indiquent n'imposer aucune restriction au personnel de l'ONU et des ONG. Elles précisent par contre que 24 travailleurs humanitaires ont été kidnappés en 2024 par des «organisations terroristes». ■

## Conditions de travail dénoncées à l'Hospice général

**GENÈVE** Des intervenants actifs auprès de requérants mineurs non accompagnés demandent des compensations pour leurs horaires nocturnes, regrettant que l'institution ne soit pas en adéquation avec les normes fédérales et cantonales

FANNY SCUDERI

Travailler quatre nuits par semaine de 21h à 7h: c'est le quotidien de Isabella, Juliette, Sophie\*, David\* et Jérôme\*. Ces cinq intervenants de nuit, également appelés «IDN», travaillent pour l'Hospice général genevois au sein de l'unité Aide aux migrants (AMIG). Leur présence est exigée dans tous les foyers accueillant des mineurs, où ils assurent une présence nocturne continue. «Nous faisons la cuisine, les devoirs. Nous écoutons les jeunes, les accompagnons aux urgences si besoin, les réveillons, gérons leurs crises d'angoisse», détaille Juliette. «Notre quotidien est aussi régulièrement fait d'agressivité verbale et physique. Cela génère une situation de grande fatigue», précise Jérôme. Certains requérants mineurs non accompagnés (RMNA) souffrent de stress post-traumatique, expliquent-ils.

Au printemps 2024, les IDN sollicitent le syndicat des services publics (SSP). En cause: des lacunes en matière de rémunération et de compensation en temps de repos lié au travail de nuit. «Nous avons été surpris de découvrir que l'Hospice général ne pré-

voyait aucun des dispositifs prévus par la loi fédérale sur le travail, explique Joël Varone, secrétaire syndical. Pourtant, une disposition, qui vise à protéger la santé des travailleurs, octroie 10% de temps de repos supplémentaire pour toute activité ayant lieu entre 23h et 6h.» Selon ses calculs, cela correspond à trois semaines de congé supplémentaires par an pour un IDN.

L'autre revendication concerne la rémunération. Une indemnité horaire de 7,80 francs est prévue par le règlement cantonal sur le traitement de la fonction publique (la RPAC) pour le service de nuit. «Mais l'Hospice général ne l'applique pas, ajoute le syndicaliste. Nous voulons simplement que l'institution se conforme au droit. Face à la lenteur d'évolution du dossier, nous avons décidé de le rendre public.»

**«Un mépris institutionnel»**

Une décision adoubee par les principaux intéressés. «Nous ressentons un mépris institutionnel. Nous faisons 17 nuits de dix heures par mois. Lorsque l'Hospice général décide de modifier nos horaires de travail, tout va vite. Mais quand il est question de nos droits, l'institution ne fait que reporter les discussions», regrette Isabella. L'un après l'autre, ils font état «d'une communication dysfonctionnelle». Jérôme développe: «Les IDN sont des maillons essentiels pour faire tourner les foyers. Pourtant, nous avons l'impression d'être une catégorie professionnelle qui

n'est pas calculée par la direction, quand bien même nous sommes une quarantaine de personnes.» David synthétise les revendications du groupe: «Il s'agit d'un travail social, de nuit, auprès d'un public sensible. Nous n'avons pas l'impression que l'institution prend soin de ceux qui prennent soin des gens.»

**«Nous n'avons pas l'impression que l'institution prenne soin de ceux qui prennent soin des gens»**

DAVID\*, INTERVENANT AUPRÈS DES MIGRANTS À L'HOSPICE GÉNÉRAL

Le SSP revendique le versement de l'indemnité avec une rétroactivité de cinq ans. Contacté, l'Hospice général confirme au Temps que celle-ci sera versée dès le mois d'avril, avec une rétroactivité couvrant l'ensemble de l'année 2024 et le premier trimestre 2025. Quant au temps de repos, «nous pouvons entrer en matière sur une rémunération équivalente de ces 10% de temps de repos pour 2024, et faire débiter le compteur pour 2025», explique Joël Varone du SSP. Selon ce dernier, «bon nombre d'entités publiques autonomes méconnaissent l'application de la loi fédérale sur le travail. Pourtant,

dès qu'elles possèdent une personnalité juridique, elles y sont soumises.»

**Avis de droit demandé**

Concernant les congés supplémentaires, «jusqu'à présent, cette compensation n'était pas octroyée aux IDN», écrit le chargé de communication de l'Hospice général. Il précise toutefois que «du fait de l'annualisation du travail, il y avait une forme d'ajout de ces 10%, mais qui n'était pas formalisée de manière claire». Après des demandes de précision, il ajoute que «la compensation était intégrée dans la planification globale, sans monitoring détaillé». Désormais, un compteur ad hoc permet de visualiser les heures à compenser.

Quant aux reproches sur le délai de traitement des demandes des employés, le chargé de communication l'explique par la nécessité «de procéder à une analyse avant de réagir dans l'urgence, la fonction d'IDN elle-même ayant été créée en réponse à l'urgence, notamment celle liée à l'accueil des jeunes migrants». Selon lui, «l'Hospice général a démontré toute sa loyauté en souhaitant clarifier le cadre juridique très complexe, en partenariat et transparence avec le syndicat et ce à partir du moment où l'institution a été sollicitée». Une réunion est prévue le 7 avril, en présence du SSP. A cet effet, un avis de droit a été commandé à un cabinet externe. ■

\* Prénoms connus de la rédaction. Trois employés sur cinq ont requis l'anonymat.

## EN BREF

**Le parlement zurichois dit non au 30 km/h généralisé**

Le parlement du canton de Zurich est opposé au 30 km/h sur les routes principales dans les villes. Il a accepté hier par 88 contre 87 l'initiative «mobilité» soutenue par l'UDC et le PLR. Des élus ont lancé le référendum parlementaire contre cette décision. Les citoyens zurichois auront donc le dernier mot. L'initiative issue des milieux UDC et PLR vise directement les deux grandes villes du canton, Zurich et Winterthur, qui veulent une réduction généralisée de la vitesse. ATS

**Incidents dans les centrales en hausse en 2024**

Les exploitants des centrales nucléaires suisses ont signalé 34 incidents à l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire en 2024, contre 22 l'année précédente. Les installations nucléaires suisses «ont satisfait l'an dernier aux exigences d'une exploitation sûre», a toutefois écrit hier l'IFSN, pour qui la sécurité de la population et de l'environnement «a été garantie en tout temps». ATS

**A Morges, référendum contre une rénovation**

Un référendum populaire communal a été lancé hier à Morges contre le projet de rénovation et de transformation de la patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif quatre saisons. Le projet avait été accepté par le Conseil communal le 5 mars. Le comité référendaire a jusqu'au 6 mai 2025 pour réunir au minimum 1722 signatures. ATS